



VILLAZ INFOS

MAIRIE
1 Place de la Mairie
74370 VILLAZ

☎ 04.50.60.61.64
☎ 04.50.60.66.73
www.villaz.fr

N°140 février-mars 2014

A VOTRE AGENDA :

- 11/02** : Ski nocturne Chinailon (Filière Aventure)
- 15/02** : Vente de boudins à Nâves (Echo du Parmelan)
- 15/02** : Dictée à la bibliothèque
- 22/02** : Sortie raquette Tennis Club
- 03 au 07/03** : stage de modelage de l'argile
- 08 /09/03** : Stage de danse
- 10/11 /13/03** : Stage de ski (Club des Sports)
- 12/13/14/15/03** : Stage multi glisse (Filière Aventure)
- 15/03** : Loto ASP
- 29/03** : AG Bibliothèque
- 05/04** : Carnaval FJEP
- 06/04** : Repas ADMR
- 22 au 25/04** : Inscriptions à l'école

EDITORIAL

La communication au cours des six mois précédant le scrutin est réglementée . Selon l'article L 52-1 alinéa 2 du code électoral, « à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales (soit du 1er septembre 2013 à mars 2014), aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. »

A compter du 1^{er} septembre, les actions de communication sont donc encadrées, les bulletins municipaux sont concernés.

De ce fait, l'éditorial du maire est suspendu jusqu'en mars 2014.

Les prochains numéros ne comprendront que des informations générales, évitant tout article tendancieux pour que Villaz-infos ne se transforme en tribune de débat électoral.

ERRATUM

Dans le bulletin municipal, nous avons omis de citer le décès de :

Mr BALHER Emile le 10/01/2013

DEPART EN RETRAITE DE NOTRE POSTIERE

Mme PAULME Marie Noëlle prend sa pré- retraite fin Mars. Elle en profite pour remercier la clientèle, les relations de confiance et d'amitiés instaurées pendant ces dix années d'activités au bureau de Villaz.

Jeunes artistes recherchent un atelier de 40 m2 sur Villaz afin de poursuivre leurs activités auprès des enfants au sein du village.

Contacts :

Mme GERBAUD Stéphanie, Sculpteur
Tél :06 59 36 40 87

Mme DELETRAZ Séverine, Restauratrice d'Art Tél :06 81 14 80 63



Que cette nouvelle année déploie vos talents pour réaliser tous vos projets.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2013

Décisions du maire



- N° 2013/04, avenant N°8 à la convention de la restauration scolaire avec le château Bon Attrait fixant le prix du repas à 4,08€ pour l'année scolaire 2013/2014 conformément à la formule de révision de prix institué à l'article 5 de la convention
- N° 2013/05, convention de mise à disposition des installations sportives du Varday : terrain de foot, vestiaires et douches avec l'association AMT section foot les jeudis de 12h à 14h, moyennant une redevance fixée selon les tarifs municipaux
- N° 2013/06, convention de mise à disposition des installations sportives du Varday : ½ terrain de foot, vestiaires et douches avec l'association « les Barnett » les lundis de 20h à 22h, moyennant une redevance fixée selon les tarifs municipaux
- N° 2013/07, convention de mise à disposition des installations sportives du Varday : ½ terrain de foot, vestiaires et douches avec l'association Activité Football à 7 CE SOPRA les lundis de 20h à 22h, moyennant une redevance fixée selon les tarifs municipaux
- N° 2013/08, convention d'occupation du domaine public à titre gratuit courts de tennis, chalet club house, vestiaires, avec l'association Tennis Club de Villaz
- N° 2013/09, modification N°2 du PLU afin de :
 - modifier et compléter certaines dispositions réglementaires,
 - corriger certaines erreurs ou oublis dans les pièces réglementaires,
 - d'intégrer la mise à jour du cadastre et du bâti,
 - mieux encadrer l'implantation d'activités dans la zone d'activités économiques.

Délibérations

Délibération n° 10.1.2013- Finances – Fixation des tarifs des services municipaux 2014

Délibération adoptée à l'unanimité. Les tarifs sont joints.

Délibération n° 10.2.2013- Déneigement et salage des routes - Plan hivernal 2013-2014.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le plan de déneigement et le salage des routes pour la période hivernale.

Pour ce qui concerne l'intervention du Département, il est rappelé que le Conseil Général n'intervient qu'après la fin des précipitations pour aider à retrouver de bonnes conditions de circulation.

Ce dispositif concerne pour le territoire communal :

- ✓ La route d'Aviernoz,
- ✓ L'avenue de Bonatray,
- ✓ La route de la Filière,
- ✓ La route de Naves,
- ✓ La route du Pont d'Onnex
- ✓ La route du Porcheron.

Pour ce qui relève de la compétence de la commune:

- Le déneigement et le salage des routes, listés ci-après et sous-traités par le passé par le Département, sont confiés au GAEC LE CHATEAU DES COTES.
 - ✓ La route des Vignes,
 - ✓ La rue du Loutre,
 - ✓ Le Parc d'activité de la FilièreCes routes seront praticables de 7 h 00 à 19 h 00.
- Le déneigement et le salage des autres routes communales, des trottoirs et chemins piétonniers sont réalisés par les services techniques de la commune.

Le salage est limité aux voies empruntées par les transports scolaires auxquelles s'ajoutent les parties de route en pente, à l'ombre ainsi que les carrefours.
- Le déneigement et le salage du cimetière ne sont plus effectués en priorité, à l'exception

des jours où devrait se dérouler une sépulture.

- **Délibération n° 10.3.2013- Don Solidarité Philippines.** L'Association des Maires de France (AMF) a exprimé son entière solidarité au peuple philippin, durement frappé par Haiyan, typhon dévastateur aux Philippines et appelle les collectivités françaises à soutenir l'action des associations et ONG qui se sont mobilisées pour venir au secours des victimes.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés avec 11 voix pour, 1 abstention, et un avis contraire. Montant du don : 500€.

Rappel : le compte rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie

Prochain Conseil Municipal
Lundi 17 février à 20h30

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Qui élit-on les 23 et 30 mars 2014 ?

Vous allez élire **23 conseillers municipaux**, qui seront élus pour 6 ans. Le Maire et les adjoints sont ensuite élus par le Conseil Municipal.

En même temps vous allez élire pour la 1^{ère} fois les conseillers communautaires, qui représentent la commune au sein de la CCPF (Communauté de Communes du Pays de Fillière) dont la commune est membre. Vous élirez donc **4 conseillers communautaires**.

1 seul bulletin de vote

23 conseillers municipaux  **4 conseillers communautaires**

Pas de rature sur le bulletin, pas de panachage

Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Je souhaite être candidat, que dois-je faire ?

Vous devez déposer une déclaration de candidature pour chaque tour de scrutin.

Les candidatures doivent être effectuées sur une liste comprenant autant de candidats qu'il y a de conseillers municipaux à élire.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Ainsi, si le premier candidat est une femme, le second doit être un homme, le troisième une femme et ainsi de suite.

Lors de la déclaration de candidature, vous devez présenter une liste de candidats au conseil municipal et une liste de candidats au conseil communautaire. Ces derniers seront choisis parmi les candidats au conseil municipal selon les règles fixées par la loi.

Quel est le mode de scrutin ?

Les élections des dimanches 23 et 30 mars 2014 permettront d'élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec prime majoritaire les conseillers municipaux et les conseillers communautaires.

En résumé ce qui est nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- > Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- > Election des conseillers communautaires

TARIFS MUNICIPAUX

Services	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Taxis		
Droit de stationnement sur la voie publique	305 €	311 €
Cimetière		
Concession simple (trentenaire)	372 €	379 €
Concession double (trentenaire)	566 €	577 €
Columbarium (trentenaire)	775 €	790 €
Renouvellement simple (trentenaire)	282 €	288 €
Renouvellement double (trentenaire)	455 €	464 €
Location du caveau provisoire	110 €/mos	112 €/mos
Locations de salles		
SALLE DES FETES		
Soirée particulière avec accord du conseil municipal	399 €	407 €
Soirée repas mariage dans la commune	Versement d'arrhes à la réservation : 199 €	Versement d'arrhes à la réservation : 203 €
Vin d'honneur particulier	174 € Versement d'arrhes à la réservation : 89 €	177 € Versement d'arrhes à la réservation : 90 €
Soirées associations de la commune		
1 ^{ère} soirée organisée	1 Gratuité par an	1 Gratuité par an
Autres soirées organisées à but non lucratif	Gratuité	Gratuité
Autres soirées organisées à but lucratif	204 €	208 €
Assemblées diverses sur accord du Conseil Municipal	102 € Versement d'arrhes à la réservation : 50 €	104 € Versement d'arrhes à la réservation : 50 €
Forfait nettoyage salle des fêtes	161 €	164 €
SALLE DE LA FILIERE	61 € Versement d'arrhes à la réservation : 30 €	62 € Versement d'arrhes à la réservation : 30 €
MISE A DISPOSITION TERRAIN DE FOOT (saison 2014-2015)		
Terrain complet		500 €
Demi-terrain		300 €
Plus-value éclairage terrain		150 €
Locations diverses		
Podium pour les associations extérieures (transport inclus)	553 €	564 €
Redevance pour occupation du domaine public		
FETES FORAINES, JEUX DIVERS		
Surfaces de 0 à 35 m ²	35 €	35 €
Surfaces de 36 à 90 m ²	70 €	70 €
Surfaces à partir de 91 m ²	140 €	140 €
CIRQUES		
Droit de place	Forfait journalier de 50 €	Forfait journalier de 50 €
Travaux de reprographie		
A4 Noir et blanc	0,15 €	0,20 €
A3 Noir et blanc	0,30 €	0,35 €
A4 Couleur	0.60 €	0.70 €
A3 Couleur	1.20 €	1.30 €
Dossier PLU complet version papier	420.00 €	462.00 €
Dossier PLU complet sur clé USB ou CD	21.00 €	23.00 €
Tirage plan couleur > format A3	21.00 €	23.00 €
Tirage plan noir et blanc > format A3	8.00 €	9.00 €
Main d'œuvre agents communaux		
Main d'œuvre agent de maîtrise	35 € l'heure	35 € l'heure
Main d'œuvre agent	26 € l'heure	26 € l'heure
Tracteur pelle avec agent	81 € l'heure	82 € l'heure
Camion avec agent	73 € l'heure	74 € l'heure
Fourgon avec agent	58 € l'heure	59 € l'heure
Fourgonnette avec agent	56 € l'heure	57 € l'heure
Fourgonnette C15 avec agent de maîtrise	70 € l'heure	71 € l'heure



DEUX CONTENEURS DE COLLECTE DES TEXTILES A VILLAZ !

La Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) a conventionné avec TRIVALLEES et l'éco-organisme ECO TLC pour la collecte des textiles. Cette collecte gratuite pour la collectivité permet de donner une seconde vie aux textiles. Les habitants du territoire sont invités à utiliser les bornes de collecte pour ne plus jeter leurs textiles aux ordures ménagères. Deux conteneurs ont été mis en place à Villaz sur les points de tri sélectif de l'école et du stade.

Consignes d'utilisation :

Dans ces conteneurs facilement identifiables vous pouvez déposer les articles suivants : vêtement, sous-vêtement, chaussures, chapeau, sac, cartable, maroquinerie, ceinture, bonnet, écharpe, linge de maison, linge de toilette, drap, couverture, nappe, serviette, couette, coussin, peluches, mais également les jouets.

Même les articles usés, abîmés, tachés, troués ou déchirés peuvent être déposés.

Petites règles à respecter :

Les articles déposés doivent être propres, non souillés (comme les textiles de bricolage par exemple) et secs.

Ils doivent être déposés dans des sacs fermés (et non en vrac) afin de faciliter la collecte réalisée manuellement.

Les chaussures doivent être lacées ou attachées (avec un élastique ou du gros scotch par exemple) par paire.

Collecte et seconde vie des textiles :

La collecte des bornes a lieu deux fois par semaine et est assurée par SEFOREST (structure d'emploi en insertion).

Les articles sont acheminés vers un centre de tri de Savoie, où ils sont séparés en différentes catégories.

Ils suivent alors différentes filières de valorisation :

-réemploi des articles en bon état : magasin de vente de seconde main en Europe et dans les pays en développement

-recyclage : essuyage (transformation en chiffons) des articles en coton pour l'industrie française ou effilochage des autres articles afin d'obtenir des fibres d'isolation thermique

Depuis le mois de septembre sur le Pays de Fillière, plus de 8 tonnes ont été collectées et donc détournées des ordures ménagères (flux le plus cher). Cette démarche favorise le recyclage, renforce l'emploi solidaire et la solidarité.

MERCI PAR AVANCE POUR VOTRE GESTE ECO-CITOYEN !

Contact : CCPF - Déborah VIGNÉ –
tél. : 04 50 22 43 80 –
standard@paysdefilliere.com



Bénéficiez de subventions pour améliorer votre logement

Vous avez des projets de travaux dans votre logement ? Que vous soyez locataire ou propriétaire, vous pouvez être accompagné et conseillé et même bénéficier de subventions de l'Etat et du Conseil Général, alors regardons de plus près !

Pour qui ?

Les aides existantes dépendent de vos ressources et du nombre de personnes vivant dans le logement. Aussi, à l'aide de votre avis

d'imposition, nous vous renseignerons rapidement sur la possibilité de percevoir des aides, et à quelle hauteur.

Les plafonds de ressources ont été modifiés depuis le 1^{er} juin 2013 et ont permis d'augmenter le nombre de ménages éligibles sur la Communauté de Communes. Vous êtes peut-être concerné.

Pour quels travaux ?

Deux secteurs privilégiés ont été identifiés pour aider les particuliers à réaliser des travaux :

- **Les économies d'énergie** : *Encourager la rénovation thermique des bâtiments.*

Cela comprend les travaux d'isolation, de réfection de toiture, de changement d'huissieries, de système de chauffage, etc.

- **L'adaptation des logements aux personnes âgées et à la perte d'autonomie** : *Faciliter le maintien à domicile*

Le financement peut concerner les travaux d'adaptation de la salle de bains, l'acquisition de matériel adapté ou encore la pose de rampe d'escalier.

Cette liste n'est pas exhaustive. Chaque projet est spécifique, et étudié pour vérifier l'éligibilité des dépenses.

Quel accompagnement ?

Au-delà du montage du dossier de demande de subvention, vous pouvez être conseillé d'un point de vue technique sur les solutions les plus adaptées et les aménagements les plus pertinents. Nous saurons vers qui vous renvoyer en fonction de vos besoins.

Contacts

Il existe plusieurs dispositifs pour vous accompagner et plusieurs financements possibles. La Communauté de Communes du Pays de Fillière est votre interlocuteur pour faciliter les démarches et vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Contact : Emilie ROBERT, 04.50.22.43.80

En résumé, que vous achetiez un logement à retaper, que vous changiez les fenêtres ou le toit de votre maison, que vous adaptiez les escaliers ou la salle de bains de votre appartement, vous avez la possibilité d'être aidé, alors n'hésitez plus et contactez-nous pour connaître les conditions.

ALMA 74 : Allô Maltraitance envers les personnes âgées et/ou adultes handicapées



ALMA 74 est un **dispositif d'écoute et de conseil** à destination des **personnes âgées et/ou adultes en situation de handicap** victimes de **violences** (maltraitance physique, psychologique, financière, civique..) résidant sur le département de la Haute-Savoie.

L'écoute téléphonique est la mission première de l'association mais nous développons aussi la **prévention** à travers des actions de **sensibilisation à la "bienveillance"** auprès de professionnels (du domicile, d'établissement), de bénévoles ou d'étudiants du secteur sanitaire et social.

Si vous êtes dans cette situation ou que vous connaissez quelqu'un, si vous hésitez sur les démarches à entreprendre, vous pouvez nous contacter au **04.50.46.80.91** les **lundis** ou **jeudis** de **14h à 17h**.

En dehors de ces permanences, vous pouvez nous laisser un message sur notre répondeur ou téléphoner au numéro national **39.77** du lundi au vendredi.

Pour pouvoir poursuivre nos actions, nos temps d'écoute et de conseils, nous recherchons des bénévoles. Vous pourrez intégrer une équipe conviviale et bénéficier de formations. Si vous êtes disponible quelques heures par mois, intéressé par l'écoute et le soutien, que vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir davantage d'informations au **04.50.46.80.91**.

Vous serez rapidement recontacté par la coordinatrice ou l'un des administrateurs de l'association.

Pensez à transmettre ces informations autour de vous. Oser en parler c'est déjà agir !

PRIX INITIATIVE HAUTE-SAVOIE

Pour la 3ème année consécutive, les 4 associations haut-savoyardes : Chablais, Initiative Genevois, Initiative Faucigny Mont-Blanc et Initiative Grand Annecy, membres du Réseau Initiative France, ont organisé la remise du Prix Initiative Haute-Savoie.

Mercredi soir, chaque plateforme a récompensé un lauréat qui s'est vu remettre un prix de 1000 € grâce au soutien d'une entreprise locale. Une occasion de réunir les chefs d'entreprises de Haute-Savoie et de mettre en valeur quatre entreprises remarquables du département soutenues par le Réseau Initiative.

L'événement a rencontré un vif succès puisque près de 130 personnes sont venues applaudir les 4 lauréats.



M. RASSAT, entreprise NATECH (74370 Villaz) 2ème gagnant à gauche de la photo
 Activité : Contrôle, entretien de cuves à fuel

Contact : natech@natech.fr - www.natech.fr

Sponsor : **Art'Tech** www.art-tech.fr

MODALITES D'INSCRIPTIONS A L'ECOLE POUR LA RENTREE



Les inscriptions auront lieu du 22 au 25 avril 2014.

Les parents sont invités à prendre rendez-vous avec la directrice, soit par téléphone 04.50.60.63.51, soit en passant à l'école.

Pour les enfants nés en 2011 et pour ceux nés de 2004 à 2010 et qui n'ont pas fréquenté l'école cette année.

Pièces à fournir :

1. certificat d'inscription délivré par la mairie,
2. livret de famille,
3. carnet de santé,
4. certificat de radiation pour les enfants scolarisés cette année.

Projet musique

Tous les élèves travaillent sur un projet musique. Il sera présenté aux parents le vendredi 13 juin



LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE EST VALIDE 15 ANS A COMPTER DU 01/01/2014

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). **L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:**

-les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

-les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie
 Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

LES ASSOCIATIONS



TENNIS CLUB

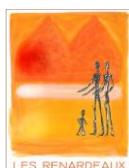
Quelques dates à retenir : Sortie raquette pour les adhérents du TC Villaz : le **samedi 22 février**

- Reprise de l'école de tennis enfants/adultes : Mardi 18 mars
- Tournoi du TC Villaz : Début juin

En attendant le club reste ouvert...

Renseignements : www.tennis.villaz.fr

Contact club : 07 61 22 59 17



LES RENARDEAUX

Dates à retenir pour les renardeaux :

- **28-29 janvier** formation raconter aux petits pour professionnels
- **31 janvier** café parents dans le multi-accueil
- **14 février** « la vie en rose » journée festive pour les enfants
- **5 février** réunion du conseil d'administration
- **7 février** spécial femme café de parents.

Des nouvelles professionnelles viennent se joindre à l'équipe : Amandine et Justine



PAROISSE SAINT MARC DU PARMELAN

AGENDA PAROISSIAL

- **Dimanche 2 février** : messe à l'église de Villaz à 10h.
- **Samedi 8 février** : messe des malades à Bonatrait à 15h.
- **Dimanche 16 février** : messe à l'église de Nâves à 10h, avec réception des mariés de l'année 2013.
- **Dimanche 2 mars** : messe à l'église de Villaz à 10h et **Repas paroissial**, à partir de midi, pour les cinq communes de la

- paroisse Saint Marc, à la salle polyvalente d'Argonay.
C'est une bonne occasion de se retrouver dans une ambiance joyeuse et de tisser des liens.
- **Mercredi 5 mars** : Mercredi des **CENDRES**, messe à l'église de Villaz à 18h. Cette célébration marque l'entrée en **CAREME**. L'imposition des Cendres se fera au cours de la messe.
- **Dimanche 16 mars** : messe à l'église de Nâves à 10h. Deuxième dimanche de Carême.
- **Mardi 8 avril** : Célébration du Pardon (ou Réconciliation) pour préparer Pâques, à l'église de Nâves à 15h et à l'église de Cuvat à 20h.

INFORMATIONS PARTICULIERES

Entrée en Carême :

Cette année le Carême commence le mercredi 5 mars. Le Carême est la période de quarante jours pendant laquelle on se prépare à la fête de Pâques, fête de la Résurrection de Jésus, en cherchant à redécouvrir l'essentiel dans notre vie et le sens du partage, en particulier, avec les plus démunis. Une action de Carême, pour tous ceux qui souhaitent s'y associer, est prévue le mardi 1^{er} avril à 20h à la maison paroissiale de Pringy. Il s'agit d'un « repas frugal » pris ensemble, complété par une offrande personnelle équivalente au prix d'un repas. Le total des offrandes recueillies, est donné à une association caritative, cette année, le CCFD.

Le repas paroissial : dimanche 2 mars, aura lieu cette année à nouveau dans la salle polyvalente d'Argonay dont les travaux sont terminés. Il y a de la place, vous pouvez venir nombreux, néanmoins, pour faciliter l'organisation, c'est mieux de réserver ses places à l'avance. Le bénéfice de ce repas est utilisé pour le fonctionnement de la paroisse.

Petit rappel habituel : N'oubliez pas de lire les informations hebdomadaires de la paroisse, sur la feuille de semaine, en libre-service, sous la petite marquise à droite de la porte de l'église. N'oubliez pas non plus les informations plus générales sur le site www.dioceseannecy



De Villaz à Venise

L'équipe d'animation et les bénévoles du FJEP organisent la Soirée de Carnaval le **5 avril 2014** à 20h00 à la Salle de Fêtes

Derrière un masque Vénitien ou en Super Mario, en Fiat 500 ou en Ferrari, à la San Pelligrino ou au Chianti*, il faudra réserver longtemps à l'avance et au plus tard pour le 29 mars 2014.

*à boire avec modération



L'ECHO DU PARMELAN

Manifestations

Le 15/02 : vente de boudins à la chaudière au marché, à Nâves

Le 29 Mars à 14h30 : défilé pour le carnaval de Poisy



FILLIERE AVENTURE

Un petit aperçu de nos activités et manifestations à venir...

Mardi 11 février : ski nocturne au Chinaillon pour tous.

Du mercredi 12 au samedi 15 Mars : **STAGE MULTIGLISSSES FREESKI, SNOWBOARD**

Ces journées sont ouvertes à tous les jeunes motivés par la glisse pour découvrir notre Club « FILIERE AVENTURES »

Journées EVALUATION/ TEST en fin de stage, le SAMEDI 15/03.

HORAIRES : départ Villaz 8h30 / retour Villaz 15h00



ENCADREMENT : PROS ESF ET BENEVOLES



ACTIVITES PRINTEMPS

Escalade en salle : à partir du mardi 15 avril pour les 6/8 ans de 16h45 à 17h 45 (accueil à partir de 16h 30). 10 séances

Escalade en extérieur ou salle si mauvais temps : à partir du 16 avril 10 séances

Matinée : 9h/12h pour les 8/10 ans

Après-midi : 14h/ 17 h pour les 10/13 ans.

Cours escalade ados/ adultes : le vendredi après-midi et le samedi à partir du 16/05 :5 séances

STAGES VACANCES DE PAQUES

28/29 AVRIL MULTIACTIVITES 8/9 MAI

VELO TOUT TERRAIN

RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTIONS

www.filiereaventures.fr

SECRETARIAT : 06 87 84 76 63

mail : jdcndelahaye@wanadoo.fr

PRESIDENTE :

NICOLE CHARVIER 06 80 91 14 22



**ASSOCIATION
SPORTIVE DU PARMELAN**

Bientôt le printemps ? En tout cas les footballeuses et footballeurs se tiennent prêts pour la reprise des entraînements !!

Tous les garçons et filles nés en 2005, 2006, 2007, 2008 ou ayant 5 ans avant juin 2014, sont invités à venir découvrir la pratique du football le mercredi matin à partir de 10 heures !!!

Petit rappel des jours et horaires d'entraînement par catégorie :

Seniors entraînements Mercredi et Vendredi à 19h30 reprise Vendredi 10 Janvier

Seniors Féminines entraînements Samedi à 18h30 reprise Samedi 22 Mars

U 17, nés en 97 et 98 entraînements Mercredi et Vendredi à 18h00 reprise Mercredi 19 Février

U 15, nés en 99 et 00 entraînements Mercredi et Vendredi à 18h00 reprise Mercredi 19 Février

U 13, nés en 01 et 02 entraînements Mercredi à 16h00+ Lundi 18h00 reprise Mercredi 19 Février

U 11, nés en 03 et 04 entraînement Mercredi à 14h00 reprise Mercredi 26 Février

U 9, nés en 05 et 06 entraînement Mercredi à 10h00 reprise Mercredi 26 Février

U 7, nés en 07 et 08 entraînement Mercredi à 10h00 reprise Mercredi 26 Février

Pour tous renseignements, contacter Mathieu, au stade Louis BAUD, route des Vignes, ou au téléphone :

04 50 64 90 34 ou 06 62 41 26 06.

Mail : asp.villaz@orange.fr

Pensez régulièrement à consulter le site internet du club : aspv.footeo.com

Calendrier du club :

- Le 26 Janvier : déplacement à Lyon pour les U13, départ 8h30, matchs avec FC LYON + match OL-ETG
- Le 27 Janvier : réunion de comité, salle du stade Louis BAUD

Le 15 Mars

1^{er} LOTO de l'ASP, à partir de 17h30, salle des fêtes de Villaz

12 PARTIES, de nombreux lots à gagner : hi-fi, bons d'achats, pour plus de 3000 € !!

Buvette et restauration rapide



CLUB DES SPORTS

Stage de découverte ski

Lundi 10, Mardi 11 et Jeudi 13 mars
3h30 de ski (9h à 12h30) au Grand-Bornand - Moniteurs fédéraux et ESF.

A partir de 7 ans, 2^{ème} étoile

Départ Villaz 8h00, retour 14h

Nécessité d'accompagner sur un des trois jours.

Prix : 70€ y compris forfait avec assurance.

Renseignements et inscriptions

fradetvillaz@cegetel.net

Escalade en salle (+ extérieur pour les adultes) – Session de printemps

Du 17 mars au 27 juin 2014 sauf vacances et fériés

Encadrement moniteur BE

Inscriptions le lundi 24 février de 18h à 19h30

à la salle d'escalade de Villaz (à droite juste avant la déchetterie). Apporter certificat médical + chèque.

Renseignements : pascale.ferraris@neuf.fr

- 7/10 ans : 11 lundis de 17h15 à 18h45 – Prix 90€
- 6 ans : 12 jeudis de 17h30 à 18h30 – Prix 76€
- Adultes* : 11 lundis de 19h à 20h30 avec sortie en falaises en mai et juin « jusqu'à la nuit » + accès libre à la salle sur certains horaires - Prix 120€ si groupe supérieur à 6
- Adultes autonome en salle uniquement : accès libre à la salle sur certains horaires – Prix 30€. Fournir attestation d'assurance avec mention pratique de l'escalade.

**Message du groupe adulte : Un petit groupe de quelques motivés et assidus invitent d'autres grimpeurs motivés à les rejoindre. Nos objectifs se remettre à niveau physiquement en mars et avril en salle pour grimper sur les falaises aux alentours en mai et juin dès que la météo le permet. Encadré par un moniteur très chevronné, les séances sont intenses et adaptées au niveau et style de chacun dans une ambiance détendue et sympathique.*

CONTACTS :

fradetvillaz@cegetel.net et notre site internet www.csvillaz.new.fr



LA BIBLIOTHEQUE

Au début de cette nouvelle année, les bénévoles de la bibliothèque vous présentent leurs Meilleurs Vœux et souhaitent vous voir de plus en plus nombreux fréquenter leurs locaux.

Par ailleurs, nous vous invitons à participer à notre traditionnelle « dictée ». Elle aura lieu le **samedi 15 février à 9h30**.

Nous vous proposerons une dictée pour les enfants et une dictée pour les adultes. Nous clôturerons cette matinée par la remise des prix et un goûter.

Au mois de mars, nous tiendrons notre **assemblée générale le samedi 29** à partir de 9h30. A cette occasion, vous pourrez rejoindre notre équipe de bénévoles.

Rappelons les horaires :

- Mercredi 16h – 18h
- Vendredi 16h – 17h30 en période scolaire
- Samedi 10h – 12h



ADMR

Le **dimanche 6 avril** 2014 l'ADMR du Parmelan organisera son traditionnel repas annuel à partir de 12 heures à l'espace d'animation de Groisy, animation dansante l'après midi



ECOLE NORDIQUE DES GLIERES

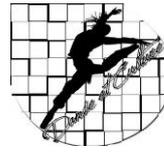
Skating, alternatif, ski nordique hors-piste, biathlon : quel que soit votre niveau (débutant à confirmé) l'Ecole de de Ski de fond des Glières (ESI) et ses moniteurs vous attendent pour vous faire progresser et profiter de ce site exceptionnel.

Cours particuliers (semaine, week-end), **cours collectifs** (week-end) mais aussi **stages enfants**

et adultes (4/5/6 mars, 11/12/13 mars) avec passage des médailles et biathlon !!!

A vos marques, prêts, glissez !...

ESI : **06 30 81 67 21** et www.ecole-nordique-glieres.net/



ASSOCIATION DANSE ET CULTURE

Stage de danse à Villaz
Organisé par ADC

Cours donnés par **Johanna BEVILLARD & Flora VAUCHER**

PROGRAMMES & TARIFS

Enfants 10-14ans

9h-10h	Barre à terre
	Zumba Kids
10h-11h	Jazz
11h-12h	Street

Cours à l'unité 10€
Forfait 25€/j

Ados/Adultes

14h-15h15	Modern
15h15-16h30	Jazz
16h30-18h	Zumba
	Barre à terre

Cours à l'unité 12€
Forfait 30€/j

CONTACT: 06.84.88.25.38
06.65.65.00.89

adcvillaz@gmail.com
flora.vaucher@gmail.com



STAGE DE MODELAGE du 3 au 7 mars

A partir de 6 ans de 13h30 à 14h45

A partir de 10 ans de 15h à 16h15

45 € / Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi / matériel et cuisson compris

Renseignements : Stéphanie Gerbaud

Sculpteur

472 chemin de l'épine à Villaz

Tél : 06 59 36 40 87 -

gerbaud.stephanie@gmail.com

<http://stephaniegerbaud.blogspot.com>

CARNAVAL DE VILLAZ... ...À VENISE



**Samedi
5 avril
à partir
de 20h**

**Villaz
Salle des Fêtes**

**Salade - Lasagnes - Desserts
Adultes : 10€ Enfants (-12 ans) : 8€**



Sur réservation avant le 29 mars 2014

Renseignements : 04.50.60.69.22 ou 04.50.64.98.18

Bulletin de réservation Carnaval FJEP 2014

A déposer dans la boîte aux lettres, sous les escaliers de l'école.

Chèque à joindre à l'ordre du FJEP.

Nom : Prénom :

Nombre d'adultes : x 10€ =€

Nombre d'enfants* : x 8€ =€

TOTAL :€ Ci-joint chèque de réservation à l'ordre du FJEP

*de moins de 12 ans